

Vision de la pauvreté

Dans le contexte du déploiement d'un nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023), des leçons sont à tirer de la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité visant à mobiliser les communautés sur les priorités de lutte contre la pauvreté. Les Alliances pour la solidarité découlent du dernier Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS 2010-2015).

Les plans gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté découlent d'une obligation de la Loi 112 (loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale) adoptée en 2002, laquelle résulte d'une large mobilisation citoyenne.

Lors du PAGSIS 2010-2015, une recherche¹ financée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) a permis de documenter et analyser la mise en œuvre des processus régionaux et locaux de six régions du Québec.

Tirées des résultats de cette recherche, cinq fiches thématiques ont été produites abordant les principaux apprentissages de cette expérience collective soit : la gouvernance, la participation citoyenne, la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) et l'accompagnement des concertations tout au long de la mise en œuvre. Cette fiche met plus précisément de l'avant les **apprentissages liés à la vision de la pauvreté qui oriente les initiatives.**

¹ F. Lesemann, L. St-Germain, M. Fordin et M.P. St-Pierre (2014). *Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche comparative régionale et nationale*. Rapport déposé au FRQSC, dans le cadre du programme des Actions concertées pauvreté phase 2, Montréal, Institut national de recherche scientifique, Culture Société et Université du Québec en Outaouais.

Principaux constats sur la vision de la pauvreté dans le processus 2010-2015

Devant la croissance des inégalités sociales, on a vu se développer au Québec, dès les années 1990, de nouvelles approches d'intervention qui ont placé les communautés locales au centre des processus de résolution des problèmes sociaux. Plusieurs régions avaient donc des acquis et des expériences préexistantes au PAGSIS 2010-2015 en matière de lutte contre la pauvreté (stratégies et pratiques de mobilisation et d'intervention régionales, locales, sectorielles, intersectorielles et territoriales). Par conséquent, cette historicité de l'action collective en matière de lutte à la pauvreté a teinté la mise en œuvre du PAGSIS.

L'orientation 1 du PAGSIS 2010-2015, soit « revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux », conviait à modifier la manière de penser et d'agir collectivement en matière de lutte contre la pauvreté et

l'exclusion sociale au Québec. Concrètement, cette orientation visait à renforcer l'action locale notamment en brisant les silos entre les différentes organisations afin d'harmoniser les actions et de créer des continuums de services centrés sur la personne. Elle s'est avérée être un levier intéressant pour le développement de nouvelles réponses au problème social de la pauvreté dans les communautés.

Quatre grands axes d'intervention en matière de lutte contre la pauvreté se sont révélés :

1. Un premier dirigé vers l'individu (développement et renforcement des capacités, accompagnement social, soutien à l'intégration et à l'insertion, etc.)
2. Un second orienté vers les milieux de vie, la communauté et le territoire (qualité de vie, cadre de vie, accessibilité des services et ressources, organisation des services, conditions de participation, sécurité et appartenance, réseau, etc.)

3. Un troisième orienté vers la dimension politique et structurelle de la pauvreté (lutte contre les discriminations, défense des droits sociaux, conditions de vie)
4. Un quatrième plus intégré qui conjugue les trois autres perspectives dans une approche globale (sociale, économique, politique, territoriale), individuelle, communautaire et sociétale.

De nombreux secteurs d'intervention sont concernés par les problématiques complexes et multidimensionnelles liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale : sécurité alimentaire, logement, transport, santé, éducation, droits sociaux, emploi, etc.

La question de la pauvreté est abordée différemment selon les groupes d'acteurs mobilisés. Ceux-ci peuvent provenir de divers secteurs d'intervention et niveaux d'intervention (institutionnels, communautaires, gestionnaires, élus, citoyens). Ils peuvent avoir

des expériences collectives, corporatives et professionnelles multiples, et ils peuvent être animés par des valeurs, des finalités et des concepts différents selon leur logique d'action et leur culture (publique, institutionnelle, politique, communautaire).

Apprentissages à réinvestir – guide pour l'action 2017-2023

Parmi les apprentissages dégagés de l'expérience passée, les acteurs concernés par le déploiement du nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion

économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023) pourraient tenir compte des recommandations suivantes :

1/ Reconnaître la solidarité et l'inclusion sociale comme des facteurs clés du développement des communautés et du développement durable (positionner la lutte contre la pauvreté comme moteur du développement de la société) et considérer comme incontournable la participation de l'ensemble des acteurs du milieu interpellés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

2/ Accorder à l'échelle locale un rôle de premier plan pour donner un sens à l'action collective en respectant les spécificités historiques, sociales, culturelles, identitaires et économiques (partir du local pour construire le régional).

3/ Reconnaître et conjuguer la diversité des approches et des représentations de la pauvreté et de la solidarité sociale afin de prendre en compte le caractère multidimensionnel de la pauvreté et de rallier l'ensemble des acteurs concernés autour d'une vision commune (cadre collectif de l'action). Il s'agit d'un défi majeur de cohérence inhérent à l'action intersectorielle.

4/ Tenir compte davantage des conditions de vie, des préoccupations et des besoins spécifiques aux femmes et aux autochtones dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Intégrer les préoccupations des personnes en situation de pauvreté dans le choix des priorités locales et régionales.

5/ Interpeller et intégrer davantage certains secteurs habituellement peu présents dans la lutte contre la pauvreté, dont le secteur culturel et artistique, le secteur privé et le secteur du développement économique et du marché du travail, incluant l'économie sociale.

6/ Même s'ils ne doivent pas devenir des critères de priorisation, certains enjeux transversaux sont propices au développement de pratiques multipartenariales autour des projets dont les effets structurants sont plus probables dans le temps (sécurité alimentaire, transport, logement).

Source à consulter

Rapport intégral de recherche et synthèse sur le site du Centre de recherche sociale appliquée (CRSA)